

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnement : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
six mois, 14
un an, 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Main).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 12 MAI 1868.

BULLETIN

Le Corps législatif a discuté hier le projet de loi relatif à la garantie des inventions susceptibles d'être brevetées et des dessins de fabrique admis aux expositions publiques. Le projet de loi a été adopté.

La discussion des interpellations sur la crise industrielle a continué ensuite : MM. Kolb-Bernard et Tillencourt ont successivement pris la parole. On trouvera plus loin le compte-rendu de cette séance.

On lira aussi plus bas les courtes réponses, faites par l'Empereur aux allocutions du maire d'Orléans et de Mgr Dupanloup. « J'ai voulu, a dit le souverain au premier magistrat de la cité de Jeanne d'Arc, constater par moi-même vos progrès et les encourager, persuadé qu'au milieu de la tranquillité générale de l'Europe, ils peuvent se développer avec confiance. »

C'est avec raison que l'on commente ces paroles dans un sens éminemment pacifique. Il est bien évident, en effet, que le chef de l'Etat n'est pas tenu un tel langage, s'il prévoyait dans un temps rapproché des complications politiques.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui contient le décret de promulgation de la loi sur la presse.

J. REBOUX.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur et l'Impératrice ont visité dimanche le concours régional d'Orléans : En arrivant dans cette ville, Leurs Majestés se sont d'abord rendues à la cathédrale, où elles ont été reçues par Mgr Dupanloup, à la tête de son clergé. Après avoir parcouru l'exposition dans ses différentes parties, et reçu les autorités et les fonctionnaires, l'Empereur a distribué les récompenses décernées à l'agriculture.

A l'arrivée comme au retour, l'accueil des populations a été des plus enthousiastes.

L'Empereur et l'Impératrice sont rentrés aux Tuileries à six heures et demie.

Le maire d'Orléans, recevant Leurs Majestés à la gare, a prononcé une allocution à laquelle l'Empereur a répondu :

« Monsieur le Maire, »

« J'ai accepté avec plaisir votre invitation, parce que je suis toujours heureux de me retrouver au sein d'une ville qui, tout en conservant religieusement de glorieux souvenirs et de si patriotiques sentiments, se livre avec ardeur aux luttes du travail et de l'industrie. »

« J'ai voulu constater par moi-même vos progrès et les encourager, persuadé qu'au milieu de la tranquillité générale de l'Europe, ils peuvent se développer avec confiance. »

« Je vous remercie des sentiments que vous manifestez pour l'Impératrice, pour mon fils et pour moi. »

Sur le seuil de la cathédrale, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, a adressé à Leurs Majestés le discours suivant :

Sire,

Au moment où Votre Majesté met le pied sur le seuil de cette vieille basilique pleine de grands souvenirs, j'ai l'honneur de lui présenter les vœux et les hommages du clergé de la ville et du diocèse d'Orléans.

« J'ose dire que, sur tout le sol de la France, Votre Majesté n'a pas rencontré de cité plus noble, plus chrétienne et plus française. Orléans, deux fois au moins, a eu le

bonheur et l'honneur singulier d'être le dernier et victorieux rempart de notre pays contre l'invasion étrangère.

Paris, que je nomme avec respect, a laissé forcer plusieurs fois ses portes par l'étranger ; Orléans, jamais.

La Loire, qui est notre fleuve, a toujours été une barrière infranchissable.

Et hier même, nous célébrions le 439^e anniversaire du jour mémorable où une jeune fille de dix-sept ans, envoyée par Dieu, délivrait Orléans et sauvait la France.

Et déjà, aux jours de la barbarie, un de nos plus grands évêques, St-Aignan, faisait ici reculer devant la croix celui qui, dans son féroce orgueil, se nommait lui-même fleau de Dieu.

Dans ces deux grandes détresses, Orléans n'a pas seulement été le rempart, il a été le cœur de la France, et on sentit battre là les dernières émotions nationales. Mais, grâce à Dieu, le cœur était fort, et bientôt l'indépendance mercée, la liberté, l'avenir, tout fut reconquis.

Puisque Votre Majesté nous fait l'honneur de nous visiter, qu'elle mette la main sur ce cœur, car il est toujours le même ; les Orléanais n'ont pas changé, et Votre Majesté sentira qu'au milieu de la confusion des hommes et des choses, il y a toujours là deux battements d'une force indomptable ; le patriotisme dont vous êtes entouré et la religion. Elle sentira ici, plus peut-être qu'en aucune autre partie de l'Empire, que la France, quand on interroge de près son âme, est et veut être à jamais la nation très chrétienne, et que, dans cette double flamme du patriotisme et de la foi, fut toujours son honneur et sa fortune depuis Charlemagne.

Nous demandons à Dieu, sire, que les inspirations de ce monarque immortel, qui a tant servi la civilisation chrétienne et française, soient celles de Votre Majesté, et vivent à jamais bénies et fidèles dans le cœur du fils aîné de l'Eglise.

Nous ne saurions porter plus loin nos vœux, ni en former qui soient plus dignes de vous, de la France, de la religion, et plus décisifs pour l'avenir que Dieu, comme toujours, tient dans ses puissantes mains.

Vous avez aimé, Sire, le rapprochement heureux des fêtes de Jeanne d'Arc avec les fêtes de l'agriculture. Ce mélange des richesses de nos champs, malgré leur tristesse passagère, et des conquêtes du travail au temps présent avec les souvenirs impérissables du passé, élève l'âme à un amour plus large et plus ému de la patrie, de son histoire, de ses destinées.

La fête de Jeanne d'Arc est d'ailleurs si bien la fête des campagnes, puisque la vierge de Domrémy fut fille des hameaux, et naquit de ces paysans généreux dont la forte main sait conquérir, labourer et défendre la terre.

La fête de Jeanne d'Arc est aussi la fête de toutes les femmes chrétiennes et françaises, et vous l'avez compris de cette sorte, madame, en daignant vous y associer. Jeanne d'Arc n'a pas seulement sauvé la France, c'est la France elle-même qu'elle représente ; cette nation sensible et fière, tendre et vaillante, nous nous plaçons à la voir, et cette image ne saurait déplaire à vos regards, sous les traits de Jeanne d'Arc, avec le cœur inspiré d'une jeune fille sous l'armure d'un guerrier.

Vous avez bien voulu, madame, prendre part à nos solennités, et cette pensée aussi me touche, le lendemain d'un jour où la religion vous a donné la plus pure joie qui soit ici-bas permise au cœur d'une mère ; Votre Majesté vient de voir son fils s'agenouiller et se nourrir pour la première fois du pain de vie à l'hôtel de Dieu qui aime et bénit cet âge. L'attendrissement de ce spectacle a fait écouler de vos yeux de pieuses larmes. Puisse Votre Majesté n'en connaître jamais d'autres. Puisse-t-elle voir le jeune prince, son amour et son espérance, croître dans cette piété forte qui est, comme Bossuet le disait au fils de Louis XIV, le tout de l'homme et du prince. Puisse sa première communion demeurer le profond et indestructible souvenir de sa vie. C'est ce que demandait à Dieu pour lui le chef vénéré de l'Eglise, lorsque, du haut du trône apostolique toujours si vaillamment soutenu par nos armes, Pie IX le bénissait au moment même où il recevait pour la première fois la visite de son Dieu !

L'Empereur a répondu :

« Je suis fort touché des nobles paroles que vous venez de m'adresser. C'est dans ces lieux qu'on se rappelle avec bonheur ce que peut vent pour le salut et la grandeur d'un pays la foi religieuse et le vrai patriotisme. C'est dans cette ville que s'est produit un des faits les plus merveilleux de l'histoire, et le fleuve qui coule sous vos murs fut autrefois un des remparts de notre indépendance, comme il protégea, dans des temps plus rapprochés, les héroïques débris de nos grandes armées. »

« En venant, l'Impératrice et moi, nous mêler aux fêtes populaires de la ville d'Orléans, nous avons d'abord voulu nous agenouiller dans son ancienne basilique et, au milieu des grands souvenirs du passé, demander à Dieu sa protection pour l'avenir. »

« Je vous remercie, monseigneur, je vous remercie votre clergé des prières que vous voulez bien élever au ciel pour l'Impératrice, pour le Prince impérial et pour moi. »

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, 11 mai.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*.

Il n'y a pas eu de discours politique prononcé hier par l'Empereur à Orléans ; on savait depuis deux jours que la visite de l'Empereur ne serait pas l'occasion d'une manifestation politique, et par conséquent, il n'y a cette fois de déception pour personne. On eût dit même que l'Empereur tenait à conserver à sa visite un caractère moins solennel, car il ne portait pas d'uniforme militaire.

On attendait avec une certaine curiosité les paroles qui devaient être échangées entre l'Empereur et Mgr Dupanloup. Vous pouvez constater que les deux interlocuteurs se sont abstenus de toute allusion à la politique actuelle, se bornant à unir leurs pensées sur la double question du patriotisme et de la foi. Quant à l'accueil de la population, ceux qui ont assisté une fois à ces visites princières peuvent se faire une idée de l'empressement de la foule.

Point de nouvelles politiques de l'étranger ; on signale seulement une première satisfaction donnée par le gouvernement roumain aux réclamations des consuls étrangers en faveur des juifs persécutés.

Le *Moniteur* reproduit ce matin le long article du *Constitutionnel* d'hier sur le budget de la guerre. Il doit être également reproduit en entier ou en partie par la plupart des journaux officiels des départements.

On dit que la brochure : *la paix par la guerre* qui au dire de quelques uns, devait sortir des presses de l'imprimerie impériale, ne paraîtra pas. Je crois que nous n'y perdrons pas grand' chose.

M. Michel Chevalier, sénateur, condamné par le tribunal de commerce, en même temps que MM. Péreire, etc., à rembourser des actions du crédit mobilier, adresse au *Journal des Débats* une lettre dans laquelle il apprend au public qu'il a compromis sa fortune et celles de plusieurs de ses amis en prenant des valeurs du Crédit mobilier. En quoi cela peut-il intéresser le public ? Même le public ne manquera pas de répondre qu'il se trouve placé dans le cas où il a contribué à

placer les autres, avec cette différence que les autres n'ont pas touché de jetons de présence.

Il en est un sujet sur lequel depuis deux jours on fait toutes sortes de gloses, je veux parler de l'ajournement des modifications dans le personnel du ministère de l'intérieur et

Si parva licet componere magnis on pourrait dire qu'il y a eu samedi une nouvelle édition de la journée des dupes. Le matin on disait que M. de Saint-Paul, directeur du personnel et du cabinet au ministère de l'intérieur quittait son poste ; il était en partie remplacé par M. Salles, préfet de Troyes, qui avait déjà été présenté à l'Empereur par M. Pinard. Le soir, il n'était plus question de cela, et M. de Saint-Paul restait au ministère avec les mêmes attributions. M. Alys Langlé reste aussi à la tête du bureau de la presse. Je ne veux articuler contre M. Salles aucun grief ; mais il fut employé au bureau de la presse, à une époque où ce que M. Rouher a appelé lui-même le régime arbitraire, était appliqué dans toute sa sévérité contre les journaux, et il pouvait sembler surprenant que l'on choisit pour appliquer le nouveau régime, présenté comme libéral, un fonctionnaire ayant de tels antécédents administratifs. On ne peut trouver mauvais que nous préférions les fonctionnaires actuels qui, depuis plus d'une année, ont pu se préparer par des adoucissements dans la pratique à l'exercice de la nouvelle législation, et dont les bonnes intentions sont reconnues par tous.

Quant à vous raconter tous les détails que l'on colporte sur les incidents qui ont abouti au *statu quo*, je crois le sujet trop délicat et dangereux, parce que je ne puis donc vous redire à quelle influence M. de Saint Paul a dû être maintenu à son poste, ni quel désaccord a régné entre tel et tel ministre, désaccord auquel met toujours et naturellement un terme la décision du souverain.

La situation de M. Rouher est plus solide que jamais. Son dernier succès oratoire, au Sénat, a prouvé quel empire qu'il exerce sur les résolutions des sénateurs quand il expose les volontés du chef de l'Etat. Tous nos journaux font ressortir la netteté et la franchise de son langage. Jamais en effet il n'avait avoué avec plus de simplicité qu'il est avant tout l'organe de la volonté souveraine, et que ses propres opinions ont dû se modifier suivant les résolutions progressives de l'Empereur. M. Rouher a fait aussi une allusion au « couronnement de l'édifice » : par conséquent le programme dont nous allons essayer l'application partielle, n'était pas le dernier mot de la doctrine impériale.

Le *Courrier Français* est sous le coup de nouvelles poursuites judiciaires.

Il y a demain réception dans tous les ministères de la rive droite.

Le prince de Prusse n'a point passé par Paris pour retourner à Berlin.

Il y a ce soir réception aux Tuileries dans les appartements de l'Impératrice.

C. CAROT.

CHRONIQUE LOCALE

Voici l'ordre du jour de la séance du conseil municipal qui aura lieu demain :

1. Présentation du compte administratif du Maire pour 1867 ;
2. Notes sur le budget supplémentaire de 1868 ;
3. Présentation des comptes et budgets des hospices ;
4. Présentation des comptes et budgets du bureau de bienfaisance ;

5. Approbation des comptes du canal pour 1867 ;

6. Traités amiables pour les grands projets ;

7. Pavage dans la rue de la Promenade (partie concernant la ville) ;

8. Rectification d'une délibération relative à la rue de la Guinguette ;

9. Subvention de la ville dans le pavage de la rue de la Guinguette ;

10. Compte de la distribution d'eau pour 1867 ;

11. Rapport de la commission des logements insalubres ;

12. Projet de jonction de l'aqueduc de la rue de Lannoy avec le riez du Trichon, en traversant le canal.

Sur la proposition du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, une médaille a été décernée à M. Dupre, infirmier principal de l'hôpital Napoléon à Roubaix, pour services rendus pendant l'épidémie.

Conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 1^{er} février 1868, M. le maréchal ministre de la guerre a pris un arrêté pour fixer le nombre des jeunes gens de la classe 1867 qui seront admis dans chaque département, à se faire exonerer du service militaire. Comme nous l'avons déjà dit, notre département s'y trouve compris pour 361 exonerations.

Le dernier numéro des actes administratifs de la préfecture contient le tableau de répartitions des exonerations qui pourront être prononcées cette année. Les cantons y figurent pour les chiffres suivants :

Roubaix-Est, 7. — Roubaix-Ouest, 7.

Tourcoing-Nord, 9. — Tourcoing-Sud, 9. — Lannoy, 6.

Le nombre des exonerations prononcées l'année dernière dans les mêmes cantons était de 15 pour Roubaix-Est, 13 pour Roubaix-Ouest ; 16 pour Tourcoing-Nord, 17 pour Tourcoing-Sud et 10 pour Lannoy.

Une enquête parcellaire est ouverte pendant huit jours, à partir du 1^{er} mai, à la mairie de Tourcoing, sur : 1^o l'élargissement de la rue Pouilly ; 2^o l'élargissement de l'impasse du Pouilly ; 3^o l'élargissement de la nouvelle rue des Nonnes jusqu'à la rue du Sentier ; 4^o la création place dans le quartier des Nonnes ; 5^o le raccordement de la rue Claire-Lemette avec la rue de la Gare ; 6^o l'ouverture d'une rue de 12 mètres de largeur entre la rue de la Gare et celle du Tilleul ; l'ouverture d'une rue de 40 mètres 50 centimètres de largeur entre la rue du Tilleul et le chemin de la Croix-Rouge ; 7^o le prolongement de la rue de la Gare jusqu'à celle de Roubaix.

On annonce la mort de M. l'abbé Tanchon, curé d'Artes, près Valenciennes. Né le 25 avril 1829, M. Tanchon avait été ordonné prêtre en 1854. Il fut successivement professeur au collège de Tourcoing, vicaire à Avenue-lez-Aubert, puis à Denain et enfin curé à Artes.

Les detaxes accordées à un expéditeur, postérieurement aux expéditions faites au taux du tarif ordinaire, à la suite d'un traité particulier régulièrement consenti sous l'empire de l'ancien cahier des charges, mais qui aurait dû cesser d'être exécuté, conformément aux prescriptions de l'administration, à partir du 1^{er} janvier 1858, constituant, de la part de la Compagnie du chemin de fer, non une contravention aux prescriptions de l'ordonnance réglementaire du 15 novembre 1846, sanctionnées par les peines prononcées par la loi sur la police des chemins de fer, mais un simple fait illicite donnant ouverture à des dommages-intérêts au profit des personnes lésées.

En conséquence, l'action en dommages-intérêts, intentée à raison d'un fait de cette nature, est soumise à la prescription ordinaire et non à la prescription de trois ans, établie par le Code d'instruction criminelle pour l'action publique et l'action civile née d'un délit.

C'est dans ce sens que la Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par la compagnie de l'Est, contre un arrêt rendu par la cour impériale de Paris, le 30 juin 1866 au profit de tiers.